ARRITTI

nu 2807 da u 7 à u 13 di sittembre 2023

57a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0427 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

Retour sur la 28e Université d'été de la fédération Régions & Peuples Solidaires

p. 6-8

Processus de Beauvau

L'heure de vérité approche

La rentrée politique de Femu a Corsica

s'est déroulée sous chapiteau à Aleria, regroupant 350 militants et sympathisants. Elle a confirmé la force de rassemblement du mouvement, et, en tribune, lors d'un débat qui a captivé l'auditoire, elle a plaidé pour que la Corse avance enfin vers son autonomie. Ce rassemblement d'Aleria a mis dans la balance le fort soutien dont l'Exécutif dispose, et sa capacité à rassembler un front uni des Corses dans la phase de négociation qui s'ouvre.
À lire p3.

Mort d'Yvan Colonna

Les députés Acquaviva et Marcangeli ont saisi la justice

p. 4-5

Corse, catalan, créole… p. 3

La révolte des langues régionales s'étend

Your European Political Party

L'Alliance Libre Européenne est le seul parti politique qui défend fermement le droit à l'auto-détermination des Peuples. 46 partis politiques, dans 19 Etats-membres, en font partie. Nous soutenons les Nations sans Etats, les Peuples, les régions et les minorités en Europe. Suivez-nous pour connaître les dernières nouvelles, les ressources et les outils pour l'auto-détermination, la culture, les droits linguistique et bien plus encore.

L'Allianza Lìbera Aurupea hè u solu Partitu Pulìticu Aurupeu chì difende di manera forte u dìrittu à l'autodeterminazione di tutti i Pòpuli. Si sò accolti inseme 46 partiti prisenti in 19 Stati membri di l'Unione Aurupeu. Inseme, sustinemu e Nazioni senza Statu, i Pòpuli, e regioni è e minurità d'Auropa.

Brancàtevi è suvitàteci par cunnosce l'ùltime nutizie, e risorze è l'arnesi à prò di l'autoditirminazione, di a ghjustizia culturale è linguìstica, è ancu di più.

e-f-a.org

@EFAparty

European Free Alliance

This publication received financial support from the European Parliament. Sole liability rests with the author and the European Parliament is not responsible for any use that may be made of the information herein.

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

Processus de Beauvau

L'heure de vérité approche

La rentrée politique de Femu a Corsica s'est déroulée sous chapiteau à Aleria, regroupant 350 militants et sympathisants. Elle a confirmé la force de rassemblement du mouvement, et, en tribune, lors d'un débat qui a captivé l'auditoire, elle a plaidé pour que la Corse avance enfin vers son autonomie.

Les participants étaient extérieurs, comme le président de la région autonome en Italie du Val d'Aoste, Alberto Bertin, et Jordi Solé, député européen, dont le parti ERC est aujourd'hui à la tête de la Generalitat de Catalunya, 41 milliards de budget, 35 fois celui de la Corse.

Passée de région pauvre après-guerre à région prospère désormais, le Val d'Aoste, que son président voit comme une « île en montagne » a surmonté ses handicaps grâce à l'autonomie. En Catalogne le bilan est clair : sans l'autonomie arrachée à la fin du franquisme, la langue catalane n'aurait pas pu résister et devenir langue des médias et de l'enseignement comme elle l'est aujourd'hui. Et l'économie du territoire serait certainement moins florissante dans cette région qui est la plus développée d'Espagne.

À la tribune également, trois représentants de partis qui ont accepté l'invitation au débat lancée par Femu a Corsica : Agnès Simonpietri pour Eculugìa Sulidaria, Olivier Sauli pour Core in Fronte et Jean Charles Orsucci, maire de Bonifacio, autonomiste déclaré, également un des chefs de file des soutiens à Emmanuel Macron. Les autres, PNC, Corsica Lìbera et droite ont décliné l'invitation lancée.

Tous ceux qui étaient présents ont soutenu la nécessité pour la Corse de sortir du statu quo et apporté leur soutien à la démarche engagée, même si Jean Charles Orsucci est resté en retrait de la délibération adoptée le 5 juillet dernier par l'Assemblée de Corse. Mais son propos a été bien accueilli car il contribue à combattre la position figée du Gouvernement qui est resté sans réaction à ce jour depuis le vote du 5 juillet.

Gilles Simeoni l'a souligné dans son discours de clôture : *« au moment où je parle, je ne sais pas vers quoi veut tendre l'État »*. Mais il a aussi rappelé que le processus de Beauvau est une opportunité qu'il ne faut pas laisser se défaire sans combattre : *« Les moments qui s'annoncent vont faire partie des plus importants de notre Histoire. Ne laissons pas passer le train de l'Histoire. Si la Corse ne monte pas dans le train de l'Histoire, personne ne saura où nous allons nous retrouver. La seule réponse à tous les problèmes de la Corse est la réponse politique. »*

Dans les semaines à venir, les réponses viendront. Le rassemblement d'Aleria a mis dans la balance le fort soutien dont l'Exécutif dispose, et sa capacité à rassembler un front uni des Corses dans la phase de négociation qui s'ouvre. ■

Eccu a rientrata !

Cari amichi lettori, ritruvemu e nostre paruzioni ! U nostru nùmaru speciale d'aostu era cunsacratu à fà u puntu di e discussioni di Beauvau. Sta rientrata aspetta sempre di sapè ciò ch'ellu ne ferà u guvernu. Dettu què, speremu chè v'avete passatu una bella istatina.

Ringraziemu à i nostri sustegni è vi dumandemu di rinuvellà u vostru abbunamentu à Arritti (55 € per l'annata). U bisognu ci hè ! Avete annunzii legali o publicità pè a vostra impresa ? Pensate dinù à u nostru settimanale è chjamàteci puru ! Infine, sàppiate chè no circhemu un lucale di circa 100 o 200 metri quadrati in u circondu bastiacciu pè a stamparìa chì deve lascià u soiu à u Tracone. Chjamàteci ! Bona rientrata à tutti è pè u più à i zitelli di e scole immersive di Scola Corsa ! ■

O chì piacè !

E fàvule di Natale Rochiccioli

U pueta Natale Rochiccioli hà scrittu mondu fole, burle, macagne è tan'altri scritti. Frà i quali ste fàvule magnìfiche, dette « E fàvule di Natale Rochiccioli ».

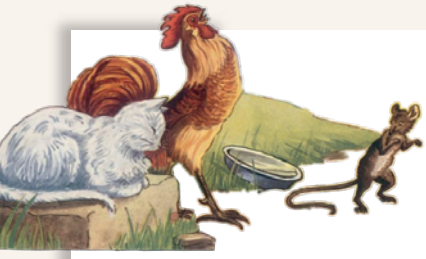

U tupulinu, u gallettu è u gattu

Un tuparellu, scappatu da u so tafone, era partutu in ispidizione, un pìcculu tornu in lu cuntornu...
À u ritornu, à la Mamma inchieta ben intesu, fece stu contu resu:

– Avìu appena francu e lìmite d'issu chjosu, aghju scuntratu un mostru stranu, piumacciutu, urgugliosu. Orrende, sprizzante, arrugante, piriculosu...
M'hà guardatu, hà spartu l'ale sbattulendu, hà stridatu un *Cuccuruccù* tremendu. Un animale tantu feroce ùn pardona mancu a croce...
À trè passi, annant'à una panca di u curtile, si ne stava un santu, cusì placidu, dolce è gentile, sdraiatu, dorme... sònnia o pensa. Quantu m'avaria fattu piacè di fà cunniscenza... Di sta visione di pace sò statu cuntentu. Ma l'altru dragone, chì spaventu!

– O tintu curnicellu... u primu, un gallettu, un scapatu cù a so cresta face u fieru, un fullettu. U so cuccurucù chì a mane sveglia animale è ghjente, hè un cantu di guerra bellu innucente...
U sicondu, o disgraziatu, u nostru numicu ghjuratu.
U gattu, mattu, guattu, falsu ch'ellu li strappi u fiatu, sò di villutu lìsciu le patte, sottu, a morte... l'ugne piatte...
Davanti à u gattu si tù ti trovi solu, un cunsigliu: scappa prestu u me figliolu!

Muralità
Sì l'ugne piatte sò arme putente,
U cantu, s'ellu hè di guerra, ùn hè mai innucente. ■

U vostru settimanale hè nant'à internet

www.arritti.corsica

Accapu di a reddazzione

Aleria

Quarant'ottu anni fà, un 22 d'aostu, una manata d'omi cù Edimondu Simeoni à capu, scrivìanu a storia. Fecìa un pezzu ch'elli scumbattìanu i militenti di l'ARC (Azzione pè a Rinàscita di a Corsica) contr'à pràtiche infame per indulcificà u vinu, duppiatu di un scàndalu finanziariu. À quell'èpica, u guvernu avìa mandatu Liber Bou, per discute cù a Corsica di ciò ch'ùn andava micca è di cumu fà vultà u calmu ind'è l'ìsula. L'ARC era pupulare è di tutte e lotte, mubilizava u pòpulu sempre più numarosu, è u guvernu n'era impenseritu. Puru Liber Bou avìa dettu francu è chjaru: *«mancu cù 200.000 Corsi autunumisti, ùn cambieremu a Custituzione»**. A situazione era bluccata, parte di ssu scàndalu agrìculu, è parte di e rivendicazioni d'autunumìa. Ci vulìa à fà qualcosa. Hè cusì chì Edimondu, l'ARC è i so militanti riflèttanu à un azzione da pudè fà cunnosce à tutta l'Auropa a situazione corsa, è custringhje u guvernu à piglià in contu u prublema pulìticu. L'ARC dapoi qualchi annu avìa custruitu rilazioni cù parechji ghjurnalisti. Vulìa dà una cunferenza di stampa è cuntà à tutta l'Auropa l'inghjustizia ch'era fatta à a Corsica. Tandu, decide d'occupà a cava di u *colon* Depeille in Aleria. Avìa pensatu chì u guvernu li manderebbe i gendarmi, per quessa, i militenti sò armati da fucili di caccia per dassi u tempu di l'urganisazione di a cunferenza di stampa. Ma ùn avìa previstu truvassi di pettu à più di 1200 gendarmi è guardi mubili, elicòtteri, currazzati... Nemancu ùn avìa previstu pate l'irrispunsabilità di u ministru di l'interiore, Michel Poniatowski, à capu di a Francia per vìa di l'assenza di u presidente di a Repùblica Valery Giscard d'Estaing, è di u primu ministru Jacques Chirac. Poniatowski ùn cerca à discute, dà l'òrdine di l'assaltu pensendu sbarrazzassi di u prublema corsu una volta per sempre. Schiatta a fucilata, tìranu i gendarmi da tutte e parte. Rispòndenu i militenti. Accade u drama. Dui gendarmi sò tumbati. Un militente, Pierrot Susini, hè gravamente feritu à u pede.
Edimondu si rende. Ottene chì l'altri militenti pòssinu parte incù e so arme. Sò lìberi, ma ellu risicheghja a pena di morte (ch'ùn era ancu abbulita)... Ancu assai, durante u prucessu un annu dopu, a so difesa porta a prova chì e palle ch'anu tumbatu i dui gendarmi, venìanu da e vigne colma di pullizzeri... Edimondu serà cundannatu à 5 anni di prigiò per disturbu pùblicu.
A notte di u 22, schiatta a rivolta in Bastia, parechji sò feriti, un antru gendarmu hè tumbatu. Tutti l'usservatori dìcenu chì *«nunda ùn serà più cum'è nanzu»*. Aleria marca a rinàscita di u naziunalìsimu corsu è ciambotta per sempre i raporti trà Corsica è Parigi.
48 anni dopu, l'emuzione ci hè sempre quand'omu s'affacca in ssi lochi di stòria insanguinata. Quist'annu torna, sò stati parechji à accògliesi, pone fiori è cantà u Diu vi salvi Regina. *«L'evenimenti d'Aleria fàcenu parte di a nostra stòria»* hà dettu u presidente di a Cullettività di Corsica, Gilles Simeoni. *«Anu di sicuru largamente cuntribuitu à a rinàscita di l'edea naziunale, è à dà cuscienza à u pòpulu corsu ch'ellu esiste. Stu fattu ferma ind'è a memoria è in i cori di tutti i Corsi, qualsìasi a so upinione pulìtica»*. Ma ferma sempre à strappà a rivendicazione d'autunumìa. ■ **Fabiana Giovannini.**

** À l'èpica, a pupulazione corsa era di 200.000 abitenti.*

Corse, catalan, créole,…

La révolte des langues régionales s'étend

Le président de la région Martinique, Serge Lechtimy, en délibérant pour que le créole soit langue d'expression officielle pour les élus martiniquais, est le dernier en date qui a fait entendre la révolte des langues régionales contre le déni dont elles sont victimes de la part de l'État français et de sa Constitution. C'est un mouvement de fond qui s'exprime, contre le mépris et contre la discrimination.

Serge Lechtimy, président de la région Martinique.

Voilà trente ans que l'on bute sur le Conseil constitutionnel et ses décisions linguicides. La non-ratification par la France de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires en avait été le révélateur dès 1992, et, depuis, rien n'a bougé. Lionel Jospin avait signé la Charte européenne, mais sa ratification en a été impossible alors que ce texte fait partie des « critères de Copenhague » que chaque nouveau pays-membre doit avoir ratifiés avant d'intégrer l'Union européenne. Cela met la France en marge de l'Union européenne, et confirme à quel point nos langues sont maltraitées dans ce pays.

La loi Molac en faveur de l'enseignement immersif, pourtant très largement adoptée au Parlement en 2021, a fait l'objet d'une censure obscurantiste du Conseil constitutionnel que le Président de la République a lui-même vivement critiqué sur sa page Facebook officielle.

Plus récemment, la Collectivité de Corse a délibéré en approuvant son règlement intérieur qui décidait que l'on pourrait parler aussi bien corse que français lors des débats de l'Assemblée de Corse. Anti-constitutionnel ! a tonné le préfet de Corse, approuvé par le tribunal administratif.

Cinq maires catalans ont fait de même en délibérant avec leurs conseils municipaux. Le préfet de Perpignan a réagi aussitôt et déféré leurs décisions au tribunal administratif dont la décision n'a pas manqué de soutenir le recours préfectoral.

Désormais, c'est la région Martinique qui, par la voix de son président Serge Lechtimy, a fait entendre sa volonté d'utiliser officiellement la langue créole, et le préfet du territoire a à son tour réagi négativement. Mais l'élu martiniquais, président du Parti Progressiste Martiniquais créé par Aimé Césaire, ex-député apparenté PS, refuse d'obtempérer et de retirer la délibération prise. Il exprime un esprit de résistance qui se généralise : *« Je nous sais d'ores et déjà condamné par les institutions judiciaires qui ne reconnaîtront pas la légitimité de ce combat. Pourtant, c'est avec dignité que j'assumerai cette condamnation ».*

Cette nouvelle montée en puissance de la revendication pour les langues régionales, deux ans après le vote puis la censure de la loi Molac, met à nouveau cette question à l'ordre du jour alors que le débat sur une révision constitutionnelle est engagé. ■ **F.A.**

Incidents quartier di e Canne à Aiacciu

Agir contre la drogue sans céder au racisme

La constitution de « points de deal » où se vend à ciel ouvert la drogue aux usagers par des revendeurs avec pignon sur rue a atteint la Corse aussi. Le quartier di e Canne à Aiacciu en est un, tenu par des délinquants très souvent issus de l'immigration.

Deux employés communaux en ont subi la pression car leur travail quotidien venait perturber la tranquillité des délinquants lors de leurs opérations de vente. Menacés de mort, leur indignation relayée par les médias et les réseaux sociaux a provoqué un mouvement de révolte qui a amené un petit millier de manifestants à se rendre sur place pour dénoncer la mainmise du trafic de drogue sur ce quartier.

Une telle manifestation a eu un premier effet constaté aussitôt : elle met la pression sur les pouvoirs publics. Dans les jours qui ont suivi, les voitures ventouses utilisées par les trafiquants pour dissimuler leur drogue sans risquer une fouille qui les ferait condamner pour trafic ont été enlevées, et les rondes de police ont été multipliées, avec pour effet de « casser » le trafic qui s'était installé. Pour la population résidente, malgré les dérives de quelques-uns aux slogans racistes dans ce quartier populaire de la ville, la manifestation est plutôt bien accueillie car l'emprise de la délinquance et de la drogue inquiète toutes les familles. La pression des manifestants vient ainsi soutenir la population d'un quartier qui subit au quotidien l'impunité d'une bande de plus en plus prégnante.

La bande elle-même s'en trouve déstabilisée, craignant les dénonciations et les actions collectives contre elles. Le noyau dur n'en sera probablement que peu affecté, mais nombreux aussi sont ceux qui, plus jeunes ou cantonnés aux seconds rôles, décideront de se retirer du trafic sous pression de leurs familles.

Le danger de ces réactions populaires vient des dérives racistes qui les accompagnent. L'indignation contre le trafic de drogue sert alors en fait d'exutoire pour des sentiments qu'il faut condamner sans ambages. Au contraire, la résistance des populations résidentes, toutes origines confondues, est le seul antidote qui pourra garantir sur le long terme la vigilance contre le retour des trafics de drogue. En fait certains viennent manifester non pas pour lutter contre la drogue mais pour s'en prendre à des étrangers.

Dénoncer cette dérive est d'autant plus nécessaire que les délinquants visés sont très vraisemblablement au bas de l'échelle de ce trafic. L'actualité judiciaire et policière a largement établi que le haut du pavé est tenu par des trafiquants au profil « nustrale » qui alimentent en stupéfiants, et contrôlent avec violence tous ces points de deal. ■

F.A.

Ghjustizia è verità

Commission d'enquête parlementaire sur l'assassinat d'Yvan Colonna

Les députés Acquaviva et Marcangeli ont saisi le procureur de la République

Le 5 juillet dernier, par un courrier à M. Laurent Gumbau, procureur de la République du tribunal judiciaire de Tarascon, les députés Jean-Félix Acquaviva et Laurent Marcangeli, respectivement président et rapporteur de la Commission d'enquête parlementaire sur l'assassinat d'Yvan Colonna, ont saisi la justice pour des « faits pouvant constituer une infraction pénale » selon l'article 40 du code de Procédure pénale. L'information est tombée fin juillet, au moment où Arritti mettait sous presse son numéro spécial d'août. Nous revenons sur cette information importante.

« *Dans le cadre des travaux de la commission d'enquête parlementaire précitée, lors d'une audition sous serment le 4 avril 2023, une surveillante de la maison centrale d'Arles a indiqué, à plusieurs reprises en réponse à nos questions précises réitérées, avoir reporté dans le logiciel Genesis des faits importants* » expliquent les deux députés.

« *Cette dernière affirme avoir notifié dans le logiciel prévu à cet effet le changement d'attitude du détenu Franck Elong Abé, auteur de l'assassinat d'Yvan Colonna le 2 mars 2022, qu'elle avait constaté depuis plusieurs semaines avant cette date. Elle déclare par ailleurs que celui-ci "faisait le vide" dans sa cellule. Cependant, nous avons pu constater que ces observations ne figurent ni dans le logiciel de surveillance Genesis, ni dans l'onglet complémentaire transmis par la Direction de l'Administration Pénitentiaire, à la suite des demandes formulées par le rapporteur M. Laurent Marcangeli* ».

Et le courrier de poursuivre encore : « *Ces éléments sont retranscrits dans une série d'observation notifiées, par écrit, par l'intéressée à sa hiérarchie dans un compte-rendu professionnel (CRP) daté du 21 mars 2022, c'est-à-dire 19 jours après la commission des faits. Eu égard au trouble provoqué à plusieurs reprises durant nos travaux entourant la manière dont a été utilisé ce logiciel de surveillance quotidienne des détenus particulièrement signalés, il est de notre devoir de vous signaler ce dysfonctionnement majeur et un possible effacement volontaire des données relevant donc d'une infraction pénale, faits prévus et réprimés au visa des article 323-1 et suivants du code pénal. De surcroît, si ces agissements venaient à être vérifiés à la suite des investigations menées sous votre autorité, il nous incombe également de vous signaler des faits de non-assistance à personne en danger ayant entraîné la mort de M. Yvan Colonna, faits prévus et réprimés au visa de l'article 223-6 du code pénal.*

Au 27 mai 2023, date de la fin règlementaire des travaux de la commission d'enquête, nos prérogatives ne nous ont pas permis d'investiguer sur ce point. »

> « **Il est de notre devoir** de vous signaler ce dysfonctionnement majeur et un possible effacement volontaire des données relevant donc d'une infraction pénale… De surcroît, si ces agissements venaient à être vérifiés à la suite des investigations menées sous votre autorité, il nous incombe également de vous signaler des faits de non-assistance à personne en danger ayant entraîné la mort de M. Yvan Colonna, faits prévus et réprimés au… code pénal. »

Une première saisine donc, dans le cadre des travaux de la commission d'enquête parlementaire, sur le long et compliqué chemin de la quête de justice et de vérité pour Yvan Colonna. La famille elle-même étudie probablement d'autres pistes d'intervention dans cette quête de justice et de vérité.

Rappelons également bien sûr, qu'une enquête judiciaire a été ouverte et Franck Elong Abé qui a reconnu les faits a été mis en examen le 6 mars 2023. Le rapport d'enquête parlementaire est un appui indéniable pour les investigations de la justice. Où en est cette enquête judiciaire ? Quelles actions sont menées pour éclaircir tous les points obscurs de l'agression mortelle du 2 mars et du statut très particulier octroyé à l'assassin ? C'est un autre chapitre indispensable non seulement à la manifestation de la vérité mais aussi à l'avènement d'une paix durable en Corse, car il ne saurait y avoir de démocratie et donc d'avenir dans un contexte qui laisserait la Corse sans réponse à toutes les questions toujours en suspens (lire p.5).

Ghjustizia è Verità per Yvan ! ■ **F.G.**

Rappel des points noirs
soulevés par la Commission d'enquête

Franck Elong Abé n'avait pas sa place en détention classique. Il y a été maintenu malgré les nombreuses alertes qui auraient dû entraîner un traitement carcéral différent.
Pire, il n'aurait jamais dû obtenir un poste d'auxiliaire (travail rémunéré et lui permettant de circuler plus librement en prison), et aurait dû, au contraire, être placé en isolement. De même, il aurait dû être évalué en quartier d'évaluation de la radicalisation (QER) afin de mieux l'orienter. Cela non plus n'a pas été fait. Avec vraisemblablement obstination des hiérarchies à le laisser libre de ses mouvements…
Même en tant qu'auxiliaire, il n'aurait jamais dû se trouver – seul – en présence d'Yvan Colonna le 2 mars 2023 dans la salle de sport.
Avec un tel pédigré dans son parcours carcéral*, avec les multiples alertes durant sa détention à Arles même, avec l'information d'une conversation l'impliquant avec la phrase *«Je vais le tuer»* prononcée la veille de l'agression, qui aurait dû entraîner une mise sous surveillance immédiate, d'autant qu'il s'attendait à un changement dans son quotidien puisqu'il a nettoyé sa cellule… Si ces faits ont été consignés dans le fichier Genesis de contrôle quotidien des détenus, pourquoi ont-ils disparu ? L'extrême gravité de ces informations n'a fait réagir depuis aucune autorité de l'État.
Tout ceci aurait dû empêcher Franck Elong Abé de pénétrer dans la salle de sport en même temps qu'Yvan Colonna. Il aurait dû être sous la surveillance de caméras, lesquelles caméras dans un Centre de Détention qui accueille des détenus dangereux, auraient dû être régulièrement contrôlées, correctement paramétrées, et les agents régulièrement et scrupuleusement formés à leur utilisation.
L'agent affecté à la surveillance dans l'aile où se situe la salle de sport, n'aurait jamais dû s'absenter après avoir laissé pénétrer Elong Abé. D'autant que Yvan avait presque fini son sport et devait quitter la salle quelque minutes plus tard. Le nettoyage en règle générale ne s'effectue jamais en présence de détenus… Pourquoi l'a-t-il été cette fois-là ? Et bien sûr, il est absolument inconcevable que le gardien en question ait été dans l'incapacité de dire où il était durant cette absence. Qui peut le croire ?
Il est encore plus inconcevable que les vidéos qui auraient pu élucider où cet agent s'est rendu (peut-être sous ordre ?) n'aient pas été immédiatement saisies, alors qu'elles ont été au contraire, vraisemblablement détruites selon son syndicat.
Comment comprendre encore que Franck Elong Abé ait été laissé seul avec sa victime durant plus de 9 longues minutes ? La bonne santé d'Yvan Colonna, sportif et résistant, ne lui a pas permis de supporter cependant ses assauts dont des détenus dans une salle à proximité diront qu'ils ont entendu des cris. Pourtant, hélas, aucun gardien n'était là pour les entendre et intervenir…
Franck Elong Abé a bénéficié non pas d'une gestion laxiste ou d'erreurs de jugements de la part des multiples acteurs qui auraient pu empêcher l'agression mortelle, mais d'une complicité de fait. A-t-elle été voulue ? Préméditée ? C'est la question qui demeure.
De même, le statut DPS d'Yvan Colonna aurait dû être levé depuis longtemps, ce qui aurait conduit à ne jamais le mettre en contact avec Franck Elong Abé, à bénéficier d'un environnement en Corse, plus contrôlé paradoxalement, alors que Borgu était prétexté par le Gouvernement comme un centre non adapté pour ce type de détenu.
Arritti engage ses lecteurs qui ne l'ont pas encore fait à relire les différents comptes-rendus que nous avons fait des nombreuses auditions et le rapport des parlementaires lui-même qui liste encore de nombreuses incohérences, anormalités, fautes*.
Yvan Colonna n'avait pas rendez-vous avec son destin le 2 mars 2022. Il a été assassiné. La question de la préméditation est clairement posée. La question de complicités, voire de commenditaires, aussi.
Il ne saurait y avoir en Corse de situation apaisée sans Ghjustizia è Verità. ■

Fabiana Giovannini.

** Pour retrouver nos différents articles sur l'enquête parlementaire : https://arritti.corsica/?s=yvan+colonna*

DOLU

Eugène Cocchi si n'hè andatu

S'hè spentu in Bastia Eugene Cocchi à l'età di 69 anni. Era una figura bastiaccia cù a so stanza d'orillugerìa ch'hà vistu operà trè generazioni. Eugène avìa ripigliatu cusì u cumerciu dopu à u so babbu è u so caccaru è ci hà travagliatu 30 anni à mezu à pinze, tornaviti, braccialetti, sfiere… Stà à sente i tichitachi di i so rilogii, era quì ch'ellu era u più chetu è felice ! Eugène era un amicu appreziatu è tenutu caru. Era u fratellu di a nostra surella Monica Cocchi, è u ziu di Nathalie è e so duie figliole. Lascia mondu parenti è amichi adduluriti. Arritti manda e so cunduleanze afflitte à tutti. Ch'ellu riposi in pace in Paradisu. ■

Régions & Peuples Solidaires à Cotlliure

28e belle université d'été !

La 28e Université d'été de la fédération Régions & Peuples Solidaires et son 29e congrès se sont tenus du 24 au 27 août 2023 à Cotlliure. R&PS, présidée par François Alfonsi, regroupe les peuples et nations au sein de la République française revendiquant la reconnaissance de leurs droits en Alsace, Bretagne, Catalogne, Corse, Pays Basque, Occitanie, Savoie. Elle est également ouverte aux berbères de France regroupés au sein du Congrès Mondial Amazigh et qui souffrent d'une dure répression dans tous les États africains où ils vivent*. Cette année donc, c'est sur la côte catalane qu'ont été accueillis les congressistes avec un programme tourné vers la préparation des prochaines élections européennes (juin 2024), scrutin phare de la fédération et du parti européen ALE (Alliance Libre Européenne), grand partenaire de R&PS. Sa présidente, Lorena Lopez de Lacalle était d'ailleurs présente à Cotlliure. *Justice et Droits de l'Homme : les États jouent-ils contre l'Europe et les territoires ?* Un thème qui regroupe bien des préoccupations de nos régions. Evènement dans l'évènement, Gilles Simeoni, président de la Collectivité de Corse, était présent pour délivrer un message fort à tous ces combats pour leur reconnaissance institutionnelle.

Pleine réussite pour ces journées accueillies par les partis Oui au Pays Catalan et Unitat Catalana, soutenus dans cette organisation par le directeur de R&PS, Pèire Costa. Plus de 150 inscrits à chaque session, intervenants de grande qualité, échanges fournis, et équipe organisationnelle emmenée de main de maître par Jordi Vera de Oui au Pays Catalan, qui a fait fort pour répondre aux besoins d'un tel accueil. Le maire sans étiquette, Guy Llobet, ouvrait les débats par un salut chaleureux aux différentes délégations. *« R&PS est une organisation qui a beaucoup progressé et a démontré sa capacité à structurer un message commun à ceux qui dans leur région portent le message d'avenir de leur peuple. Il nous importe de continuer cet important travail politique ensemble »* a invité le président, François Alfonsi.

Toni Comin et Jordi Vera.

La question catalane était bien sûr au cœur des débats la première journée, avec la présence de Toni Comin, ancien ministre du gouvernement catalan, eurodéputé Junts pel sì avec Carles Puigdemont, également annoncé mais retenu par la situation en Espagne (lire en p7). La Catalogne Nord vit profondément son identité catalane, drapeau et toponymie partout, on sent les militants très impliqués. Ils soutiennent la Generalitat au Sud et souffrent du dédain parisien qui ne leur permet même pas de disposer d'une région propre, englobés qu'ils sont dans le département des Pyrénées Orientales. Cette politique de discriminations et d'étouffement identitaire va jusqu'à l'absurde, puisque depuis maintenant trois ans, sous de fallacieux prétextes sécuritaires (Covid, puis terrorisme islamiste), les cols qui relient la Catalogne du Nord au Sud, sont fermés par les autorités, bafouant les accords de Schengen. La population qui en subit les plus fortes conséquences, au niveau économique, agricole, et des échanges culturels et familiaux, est celle du col de Banyuls : Pierre Becque, avocat, ancien maire de Banyuls, président du Collectif Albères sans frontières, et Alfons Quera, directeur de la Casa de la Generalitat à Perpignan ont médusé l'assistance en contant toutes les actions – hélas vaines jusqu'ici – menées pour faire rouvrir le col**.

La situation est encore plus grave. Des milliers de militants catalans sont poursuivis suite à l'organisation du référendum sur l'indépendance du 1er octobre 2017. Des centaines d'élus et fonctionnaires sont emprisonnés. Répression, mandats d'arrêts, violations des droits démocratiques des citoyens, espionnage, Nicolas Marty, professeur d'histoire contemporaine de l'université de Perpignan et Aurora Madaula, députée et membre du Bureau du Parlement catalan animaient le second débat sur cette dure répression.

Toni Comin, eurodéputé, vice-président du Conseil pour la République clôturait ensuite sur les suites juridiques du conflit avec l'Espagne. *« La situation politique évolue »* a commenté François Alfonsi, *« chaque procès que vous avez gagné en Allemagne, au Danemark etc, a été un événement qui a montré que la Catalogne était un vrai problème politique européen ». « Sans nous, il ne peut pas y avoir de président en Espagne »* a répondu Toni Comin. Confrontée à la force du nationalisme catalan, Madrid est contrainte de concéder de nouvelles avancées. Désormais, les députés au Congrès

espagnol pourront parler catalan, basque ou galicien, a annoncé la toute nouvelle présidente, Francina Armengol, à l'ouverture du Congrès. C'est un premier pas qui ouvre aussi la reconnaissance officielle au sein des instances européennes. Et qui montre du doigt un peu plus la France où les communes qui (comme en Corse) modifient leur règlement intérieur en faveur de l'usage du catalan (c'est le cas de Elne, Tarerach, Amélie-les-Bains, Port-Vendres...) se trouvent assignées par le préfet des Pyrénées Orientales devant le tribunal administratif de Montpellier ! *« La confrontation est nécessaire, ça veut dire les mobilisations sociales, ça veut dire la rue, ça veut dire la confrontation institutionnelle... Mais nous voulons aussi utiliser si le contexte nous le permet, la négociation... Négociation et confrontation sont nécessaires pour être efficaces »* a enseigné Toni Comin.
Message à retenir.

La journée du 25 août était consacrée aux droits humains et droits des peuples, sous l'angle de la guerre en Ukraine, mais aussi d'autres conflits en Europe pour lesquels R&PS et l'ALE – qui présidait ce débat – sont fortement solidaires.
Un an et demi après le début de la guerre en Ukraine, Liza Dimitrieva, membre de l'Union des Ukrainiens de France, a parlé de la situation dans son pays dans un silence pesant. Très émue, elle avait du mal à contenir ses larmes. La cruauté de la guerre, les horreurs subies par son peuple, la destruction de villes entières, la menace nucléaire, elle décrit le quotidien de la résistance ukrainienne portée par un patriotisme à toute épreuve. 34 crimes de guerre ont été répertoriés par l'ONU : *« L'homicide intentionnel en allant jusqu'aux exécutions de masse... la torture, y compris des cas de torture d'enfants et leur exécution devant les yeux de leurs parents... toutes ces atrocités morbides ont été filmés et documentés »* raconte Liza Dimitrieva. Le viol, l'utilisation de boucliers humains, le vol d'enfants pour être adoptés en Russie. Ce crime de guerre s'est traduit par un premier mandat d'arrêt contre Poutine. Des milliers d'enfants ont ainsi été arrachés à leurs familles. Les attaques contre les convois humanitaires, les bombardements de villes et villages, l'exécution de combattants désarmés, la destruction de biens publics pour priver d'eau, d'électricité, de soins les populations (plus de 1500 hôpitaux détruits)... Ce ne sont que quelques-uns de ces crimes commis par la Russie témoigne encore Liza Dimitrieva qui lance un appel au soutien sur les plans militaire, politique, financier.

Francina Armengol

Nouvelle présidente des Cortès à Madrid

Élue socialiste, l'ex-présidente des Baléares Francine Armengol, catalanophone et connue pour sa volonté de dialogue avec le mouvement catalan, a été élue présidente de l'Assemblée nationale d'Espagne, les Cortes.

Les résultats de l'élection du 23 juillet en Espagne ont créé une situation politique nouvelle. L'alliance « droite-extrême droite », donnée largement gagnante par les sondages, n'a pas obtenu le succès escompté. Les résultats sont très serrés, et une possibilité existe de porter à nouveau au pouvoir le socialiste Pedro Sanchez avec une majorité qui intégrerait les élus des différentes nationalités reconnues par la Constitution Espagnole, 26 députés au total, basques, galicien, et catalans. Ces derniers sont 14, 7 pour ERC, dont fait partie Père Aragonès, l'actuel président de la Generalitat de Catalunya, et 7 pour Junts dont le principal dirigeant est Carles Puigdemont. ERC avait déjà soutenu indirectement par son abstention Pedro Sanchez lors de la précédente mandature. Junts avait voté contre. Pour que Francina Armengol soit élue, il était indispensable que Junts vote aussi en sa faveur. Son élection est donc le signe concret qu'un dialogue est établi, et qu'il évolue favorablement. De cette négociation il est ressorti une première mesure que l'Espagne, qui préside durant six mois à Bruxelles le Conseil européen, va introduire lors de sa prochaine réunion de septembre : la possibilité d'utiliser le catalan, le basque et le galicien dans les institutions européennes, en sus des vingt-quatre langues officielles de l'UE.
Cette première victoire symbolique a permis d'obtenir le vote du 17 août à Madrid qui a élu Francina Armengol. Courant septembre la négociation va rebondir pour décider, ou non, de l'investiture de Pedro Sanchez comme premier ministre et chef de l'Exécutif espagnol.
La principale revendication de Junts et ERC, exposée lors de l'Université d'été de RPS, par Tonì Comin, député européen de Junts, qui vit exilé à Bruxelles, est l'amnistie pour tous les poursuivis suite à l'organisation du referendum d'autodétermination du 1er octobre 2017. Plusieurs milliers de catalans sont en ce moment victimes de poursuites judiciaires dès l'instant qu'ils ont participé à l'organisation du scrutin, élus comme fonctionnaires. Les condamnations pleuvent à des amendes de dizaines et même centaines de milliers d'euros contre des maires qui ont ouvert les bureaux de votes, les fonctionnaires qui ont participé, avec les élus de la Generalitat, à la diffusion d'information sur le referendum, les imprimeurs ayant accepté d'en imprimer des appels à voter, etc. La pression de ces procès sur la société catalane est immense et la satisfaction de cette revendication sera essentielle, au-delà des élus les plus en vue comme ceux qui sont exilés.
S'y ajoute l'attente d'engagements politiques clairs pour purger le conflit en cours entre l'État espagnol et le mouvement catalan, et aller vers un processus d'autodétermination.
Les négociations sont en cours. Comme toute négociation elle peut échouer, et les espagnols iraient alors voter à nouveau. Mais, face à la spirale de plusieurs scrutins européens qui ont vu d'importantes victoires de l'extrême droite aussi bien en Suède, en Finlande qu'en Italie, l'échec de Vox en Espagne est une importante victoire pour la démocratie et l'avenir de l'Europe.
Le 12 septembre, Pedro Sanchez viendra tenir un important discours devant les députés européens à Strasbourg. Au lendemain de la Diada en Catalogne, il sera particulièrement important. ■

Francois Alfonsi.

Pulìtica

Une partie de la délégation corse.

Pour Fernand de Varennes, rapporteur spécial de l'ONU sur la question des minorités, *« la communauté internationale a failli misérablement »*, en Ukraine mais aussi pour nombre de peuples martyrs. *« Le rôle des Nations Unies s'est d'assurer la paix et la stabilité internationales… or nous avons des conflits un peu partout dans le monde. Pensez au Soudan, à la Syrie, au Yémen, au Skri Lanka, au Cameroun, à l'Ukraine, au Naghorno Karabakh… il faut vraiment travailler plus, que cela soit une priorité… Si l'on ne prévient pas les conflits, nous aurons des crises humanitaires, des atrocités, des exécutions massives. »* Conflits qui causent *« le plus grand nombre de personnes déplacées de toute l'histoire de la race humaine »*, a dit encore Fernand de Varennes.

Le débat suivant s'est déroulé en plusieurs temps avec les témoignages de Heghine Evinyan, Directrice exécutive de la Fédération euro-arménienne pour la Justice et la Démocratie, pour le peuple arménien menacé d'épuration ethnique dans le conflit du Haut-Karabakh ; Raphaël Fisera, conseiller sur la question des droits de l'Homme au groupe Verts-ALE, pour comprendre les enjeux et les profondes injustices dont le peuple sahraoui est victime, chassé de ses terres par le Maroc, et confiné en plein désert ; Fayik Yazigay, délégué auprès de l'Union européenne du HDP (Halklarin Demokratik Partisi / Parti Démocratique des Peuples), et Claire Gago-Chidaine, animatrice du Friendship kurde au Parlement européen sur le combat des Kurdes pour un Moyen Orient des droits de l'Homme et de la démocratie. Enfin, la question amazighe où les peuples sont maltraités en Afrique du Nord avec Belkacem Lounès, secrétaire général du Congrès Mondial Amazigh et expert auprès de l'ONU sur les droits des peuples autochtones.

Arritti aura l'occasion de revenir sur ces débats.

On retiendra du congrès, le 26 août, l'hommage émouvant rendu à Philippe Duluc, membre du Conseil fédéral de R&PS et responsable de EHBai. Militant infatigable de la cause basque et de tous les peuples. R&PS a associé à cet hommage Marie-Antoinette Alirol, épouse de notre ancien président, l'occitan Gustave Alirol, ardent défenseur de toutes nos luttes.

Le débat fort du congrès peaufinait la stratégie et le calendrier pour les élections européennes 2024. R&PS entend y porter ses revendications avec détermination. La Fédération négociera de façon privilégiée avec ces partenaires naturels, les Verts bien sûr, au nom de valeurs communes et d'un parcours de plus de 30 ans maintenant, mais aussi les membres du groupe LIOT à l'Assemblée nationale désormais unis par un contrat commun. Il est encore tôt pour cerner les stratégies de chacun, une chose est sûre : R&PS sera présente dans cette élection.

Le congrès a également adopté une proposition du Bureau fédéral d'instaurer officiellement la parité en son sein. Si au Conseil fédéral siègent les différents partis membres invités à respecter cette parité, désormais chaque parti pourra candidater au bureau par un binôme obligatoirement paritaire et qui pourra se composer de militant(e)s issu(e)s de partis différents pour garantir une meilleure diversité régionale.

Enfin, le congrès a validé la candidature d'EHBai pour l'organisation de la prochaine Université d'été et du congrès 2024, en Iparralde.

Le débat sur les réformes institutionnelle et constitutionnelle clôturait l'Université d'été en présence de Gilles Simeoni, président de la Collectivité de Corse. Une conférence animée par Lydie Massard, militante de l'Union Démocratique Bretonne, co-porte-parole de R&PS, qui présidait auparavant deux débats, sur les langues régionales bannies de l'administration, avec le cas du catalan présenté par Marie Costa, maire énergique d'Amélie-les-Bains et les perspectives ouvertes deux ans après la loi Molac avec Jean-Félix Acquaviva, député de la Corse, et Thomas Dossus, sénateur EELV du Rhône. Véronique Bertile, maître de conférence en droit public à l'université de Bordeaux, complétait la tribune apportant son éclairage de juriste. Comment créer une majorité au Parlement en faveur des territoires ? Gilles Simeoni a appelé à renforcer nos solidarités à travers le cas corse. *« L'État ne met pas sa puissance et son administration au service de ce processus… On n'est pas dans une logique de dialogue politique visant à la recherche partagée d'une solution, tel que nous avons pu le connaître par exemple en 1982 avec le premier statut particulier, l'élection de François Mitterrand, ou en 1989 avec le processus et le statut Joxe, ou même en 1998 avec le processus dit de Matignon conduit pas Lionel Jospin »* qui prévoyait déjà *« que la Corse se voit transférer un pouvoir législatif »* a rappelé le président de la Collectivité de Corse. Quatre jours de débats intenses que vous pouvez retrouver *in extenso* sur la page Facebook de R&PS. ■ **F.G.**

** Algérie, Maroc, Tunisie, Lybie, Mali…*

*** Notre article : https://arritti.corsica/pulitica-2/pulitica/incomprehensible-et-contraire-au-droit-europeen/*

Retrouver les *live* des débats : www.facebook.com/RegionsetPeuplesSolidaires

« **Au moment où je parle, je ne sais pas vers quoi veut tendre l'État** », dixit Gilles Simeoni à Aleria lors de l'AG de Femu a Corsica. Autrement dit, une multitude de rencontres, préparations à tous les échelons pour préparer le processus de sortie de la Corse de l'impasse institutionnelle, politique et juridique.

L'autonomie pour être maître de son destin

par Max Simeoni

On va discuter de tout : autonomie, reconnaissance du peuple corse, économie, etc. De tout, sans tabous. À cette heure, le président de la CdC ne sait pas ce que l'État veut.
On reste cloué. Sans voix.
Deux hypothèses :
- celle du pouvoir central : on ne sait pas du tout s'il est favorable à la thèse autonomiste ou s'il a des cartes cachées qu'il va abattre à un moment où à l'autre.
- la « sortie » de Gilles Simeoni à cette AG est-elle un ultimatum ou un moment où les autonomistes ne peuvent plus attendre ? Ont-ils, cependant, les moyens d'une rupture avec le pouvoir central ?
En toute occurrence, le « peuple » va réagir. On peut spéculer que la situation va se compliquer.

Des forces clandestines sont-elles à l'affût pour jouer dans ce registre ? Personne n'en sait rien avec certitude, on est plutôt dans le domaine de la confusion sans savoir ce qui peut advenir.

Il faut que les droits du peuple corse passent par une autonomie complète et de plein exercice, la reconnaissance du peuple corse et la coofficialité de la langue Corse.

L'erreur principale est d'avoir laissé la politique s'enfermer dans des élections sans pouvoir réformateur. Les autonomistes portent cependant la responsabilité de toutes les retombées négatives de cet horizon : vie plus chère, terre inaccessible pour les constructions des autochtones, spéculation et dérives mafieuses...

L'équation à résoudre est pourtant simple, les mandats de « gestion » sans pouvoir réel, structurel, sont compromis dans cette gestion dont ils ne sont pas la cause directe mais à qui on a fait croire qu'ils pouvaient tout arranger. En fait, il s'agit de remplacer un statut de gestion dont le pouvoir central contrôle tout, les fonds publics en particulier, parce que face à face il y a la demande naturelle d'avoir les moyens d'être responsable de l'avenir du peuple corse alors que l'État français est par nature totalitaire : il ne reconnaît pas le droit à la différence sur son territoire. En conséquence, c'est un pouvoir de militants organisés au sein du peuple corse qui peut à la fois donner mandat pour participer aux élections et qui mène l'action d'émancipation dans tous ses aspects, physiques, intellectuels, et financiers. Cette base organisée de militants n'existe pas, les élections d'élus locaux *« qui ne font pas la loi »* selon le Président de la République, jouent carrière et avantages personnels.

Pour conclure, trois pôles d'actions efficaces : les mandats « locaux », le pouvoir tutélaire, la respiration démocratique des Corses. La forfaiture vient du fait que les mandats « locaux » et les militants présentés comme efficients ne le sont pas. Ainsi les différents statuts de la Corse (Deferre, Jospin, Cazeneuve, etc.) n'ont rien changé au sort du peuple corse. Il faut que les droits du peuple corse passent par une autonomie complète et de plein exercice, la reconnaissance du peuple corse et la coofficialité de la langue Corse. Être maître de son destin signifie pouvoir gérer les intérêts collectifs au sein de ce peuple. Le débat démocratique tenant compte des différences internes est la seule voie. Sinon un « maître » l'impose ou démissionne.
En conclusion, je citerai la phrase de Gilles : *« Ne laissons pas passer le train de l'Histoire ».* ■

Note : réflexions qui ont trait à la vocation touristique de la Corse. La première partie chronologiquement était celle d'un réservoir d'hommes pour les guerres et la maintenance de l'Empire colonial. Georges Clémenceau a dit, pour ce qui est du réservoir d'hommes, que les Corses partaient en 1914 par bateaux entiers en chantant la Marseillaise et qu'il suffisait de trois chaloupes pour ramener les survivants chez eux.

Abbunamentu

Arritti

Pigliu un abbunamentu d'un annu à Arritti per 55 €

❒ Eccu u mo sceccu di 55 € à l'ordine d'Arritti.
❒ Eccu un sustegnu in più di .....€

Casata, Nome (nom, prénom) : .....
Indirizzu (adresse) : .....
.....
Telèfonu (téléphone) : .....
Mel : .....

À compléter et à renvoyer à : Arritti - 5 bd Hyacinthe de Montera - 20200 Bastia
Cuntattu : 06 33 28 62 95 - arritti2@wanadoo.fr - www.arritti.corsica

Patrimoniu

Couvent de l'Annunziata à Mursiglia

Un patrimoine tristement bradé

Nos villages abritent un patrimoine précieux, trop souvent à l'abandon, ou dans le collimateur de projets privés. C'est le cas à Mursiglia, où Arritti a été convié le 13 août dernier à assister à la réouverture de l'église de l'Annunziata pour la rendre à sa vocation cultuelle et culturelle. Un combat de plusieurs années menée par un groupe d'amis attachés à leur patrimoine et leurs traditions. Mais la bataille commence à peine.

Le couvent de l'Annunziata, composé d'un monastère et d'une église, édifiés en 1479, a été inscrit à l'inventaire des monuments historiques par arrêté du 24 janvier 1995 de par son église, aux dimensions de cathédrale et d'une architecture exceptionnelle* qui lui confère une acoustique remarquable. L'église abrite des caveaux où reposent plusieurs défunts. Jusqu'à il y a quelques années, les fidèles y célébraient des messes et organisaient processions et évènements de la vie des villages de Centuri et Mursiglia dont les populations ont participé à son édification par des maîtres florentins. Parmi les fêtes importantes, la célébration de l'Assomption Marie le 15 août, ou de celle de Notre-Dame des Sept-Douleurs le troisième dimanche de septembre, et on y venait de tout le Capicorsu.

Le couvent est cependant sous l'emprise depuis quelques années d'un projet privé au grand dam de nombre de villageois qui se battent pour lui préserver sa vocation au culte et aux traditions. Ils ont été au bout semble-t-il de leur bataille pour le monastère promis à se transformer en un hôtel de luxe... La commune a en effet cédé à une société privée ce patrimoine, sans procéder au moindre appel à projet donc en l'absence de toute mise en concurrence. De même, la société PRVP, à l'initiative du projet avec la volonté de créer de l'événementiel, envisageait de transformer l'église en une salle de restaurant pour y organiser des manifestations, mariages et autres soirées dansantes, évènements commerciaux non compatibles avec le culte. Ceci dit, ces villageois non constitués en association afin de demeurer une collégial et de préserver des relations non polémiques avec la commune, espérent trouver des terrains d'entente pour faire que l'église retrouve sa destination première vouée au culte et à des animations culturelles valorisant ce patrimoine. Faisant fi de son classement aux monuments historiques, la commune a pourtant délivré des baux commerciaux puis, après une décision de justice interdisant l'occupation commerciale de l'église, elle a délivré tout aussi abusivement des AOT (autorisations d'occupation temporaire) pour l'organisation de fêtes durant la saison 2019...

Arritti souligne le non-respect des règles urbanistiques, puisque l'ensemble du projet immobilier – situé en discontinuité totale – prévoirait la construction de lotissements *« sur des terrains en partie non constructibles »*, d'une piscine et autres agréments nécessaires à l'exploitation commerciale du site. *« Pourquoi ne pas tenter avant toute chose de lui conserver sa destination de domanialité publique, c'est-à-dire au service de tous ? »* se désespéraient dans un tract les habitants en 2019, appelant plutôt à la mise en œuvre d'*« un projet à destination publique »*.

Toujours est-il que le monastère a été cédé par bail emphytéotique pour devenir un hôtel.

Par contre, le combat pour préserver sa vocation religieuse à l'église s'est poursuivi. La maire de la commune, Honorine Nigaglioni, délibération du conseil municipal à l'appui sollicitant sa *« désaffectation »* (le 14 juin 2016), avançait qu'elle avait été désacralisée, et de ce fait avait confisqué les clés aux villageois qui voulaient y célébrer la messe.

Heureusement, au terme d'une bataille juridique, et de l'intervention de l'évêché (Monseigneur de Germay), la vocation de l'église a pu être confirmée par une décision du tribunal administratif le 21 mars 2019, non frappée d'appel et donc notifiée à la commune. *« L'église ne peut être louée, elle est inaliénable et le principe de sa domanialité publique est acquise »* se satisfont les villageois qui souhaitent seulement que l'église reste ce lieu de rendez-vous et de partage qui a marqué l'histoire du village.

Les clés restituées, ce 13 août une émouvante cérémonie s'est tenue dans une nef pleine de monde. C'est dire l'attente pour y voir se dérouler à nouveau ces rendez-vous religieux.

A Cunfraternità San Martinu di Patrimoniu, emmenée par Christian Andreani, avait fait le déplacement pour des louanges vespérales et des chants sacrés, et c'est le père Marcello Serpa, de Luri, qui a célébré l'office dans une église plusieurs fois pillée au cours de son histoire de son mobilier (notamment à l'époque barbaresque, mais aussi durant les deux guerres mondiales) mais où demeure la statue de la Vierge Marie que sont venus saluer l'ensemble des fidèles et les confrères à la fin de la messe.

Une renaissance au culte donc, mais surtout au rassemblement de Mursiglia et des villages alentours, le dernier office s'était tenu en 2012 pour la messe d'adieu à l'ancien maire, u nostru amicu Yves Stella, très apprécié et lui-même fortement attaché à ce patrimoine. Saluons le combat de ces villageois autour de leur église. Reste que l'action doit se poursuivre pour une remise en état au moins des embellissements et de son mobilier (une rénovation a eu lieu il y a 30 ans, notamment du toit). De même qu'un combat reste à mener contre tout projet de construction sur site, non autorisé par les règles d'urbanisme. On n'a donc pas fini de parler du couvent de l'Annunziata de Mursiglia. ■

F.G.

** Avec notamment un vaste espace intérieur, des travées rythmiques, des chapelles secondaires de style baroque ou néo-classique, un autel de style baroque en marbres polychromes, des dalles de sépulture armoriées, sculptées en marbre de Carrara.*

Catherine COSTA-GIABICONI - AVOCAT
22 Lotissement ARBUCETTA - 206200 BIGUGLIA
Tél. 04.95.38.89.69

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 03.08.2023, à BIGUGLIA, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
- Dénomination de la société : « FENICE »
- Forme : société par actions simplifiées
- Objet : La prospection, la négociation, la distribution, la promotion, l'achat et la vente, l'importation et l'exportation, pour son compte ou pour le compte de tiers, de produits alimentaires et non alimentaires, de produits régionaux, dans l'Europe et à l'étranger.
La participation de la société par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de créations de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance, et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.
- Siège social : 8 allée des bruyères – A LICCIOLA- 20600 FURIANI
- Durée : 99 années
- Capital social : 500 € constitué par apports en numéraires
- Président : Jérémy, Emile VANNUCCI demeurant 5 rue César CAMPINCHI 20200 BASTIA
- Immatriculation : RCS de BASTIA

Pour avis et mention, Le Gérant.

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par Madame Emilienne BOI veuve GIOVAVANGELI, demeurant de son vivant à Bonifacio (20169), au 13 Rue Fred Scamaroni,
à Monsieur Pierre-Dominique GIOVANANGELI, EIRL immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 792 177 172, domicilié à Bonifacio (20169), Rue Fred Scamaroni, suivant acte sous seing privé en date à Bonifacio du 25 mars 2013,
Du fonds de commerce de débit de boissons situé à Bonifacio (20169), au 13 Rue Fred Scamaroni, connu sous le nom de : "Café Niçois", A pris fin le 24 janvier 2023 par suite du décès de Madame Emilienne BOI veuve GIOVAVANGELI susnommée.
Monsieur Pierre-Dominique GIOVANANGELI, unique héritier de la totalité en pleine propriété du patrimoine de la défunte, devient par conséquent l'unique propriétaire du fonds de commerce susmentionné, qu'il exploite désormais directement.

Pour unique avis,
signé Pierre-Dominique GIOVANANGELI

PERTE DE LA MOITIÉ DU CAPITAL

Aux termes de l'Assemblée Générale du 31/08/2023, de la société Equinoxe au capital de 1 000 Euros, siège social : Folelli, 20213 Penta-di-Casinca, 500 236 286 RCS Bastia. Conformément à l'article L223-42 du code du commerce, il a été décidé de poursuivre l'activité de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital.
Mention en sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis

COSTA DI VIGNA
Société civile en liquidation
Au capital de 100 euros
Siège social : 15 LOT LES JARDINS D'ORTALE 20620 BIGUGLIA
Siège de liquidation : 15 LOT LES JARDINS D'ORTALE 20620 BIGUGLIA
830 412 805 RCS BASTIA

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31 décembre 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Denis Balducchi, demeurant 15 Lot Les jardins d'Ortale, 20620 BIGUGLIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 15 LOT LES JARDINS D'ORTALE 20620 BIGUGLIA.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

COSTA DI VIGNA
Société civile en liquidation
Au capital de 100 euros
Siège social : 15 LOT LES JARDINS D'ORTALE 20620 BIGUGLIA
Siège de liquidation : 15 LOT LES JARDINS D'ORTALE 20620 BIGUGLIA
830 412 805 RCS BASTIA

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 31/12/2022 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur DENIS BALDUCCHI, demeurant 15 LOT LES JARDINS D'ORTALE 20620 BIGUGLIA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

SOCIÉTÉ CIVILE LA CORSICA
Siège social lieu-dit Ombria, 20250 SOVERIA.
R.C.S BASTIA 483 965 497

NOMINATION DE DEUX COGÉRANTS

Par assemblée générale en date du 10 juillet 2023 à Favone (20135 Conca), les associés, Mme OBERTI Stéphanie née BALTOLU et son époux M. OBERTI Pascal, tous deux demeurant lieu-dit Ombria 20250 Soveria, sont nommés cogérants de la Société Civile LA CORSICA, pour une durée qui n'est pas limitée, et peuvent agir ensemble ou séparément.

CLÔTURE DE LIQUIDATION
Dénomination : AG SPORT.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 7500 euros.
Siège social : CENTRE COMMERCIAL SANTA DEVOTA, 20290 BORGO.
514363829 RCS de Bastia.

Aux termes de l'AGE en date du 31 juillet 2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur STEPHANE GRAVINI demeurant N°1000 ROUTE DE MONTE LIEU DIT CASTAGNU, 20290 MONTE et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du de Bastia.

Le liquidateur

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 28/7/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : JO LE TAXI
Siège : Résidence Sposata, Pietralba, 20090 AJACCIO
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 500 euros
Objet : l'activité de transport de voyageurs par taxi
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Joseph, Charles-André POGGI, demeurant Résidence Sposata, Pietralba, 20090 AJACCIO
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, Le Président

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 28 août 2023, il a été constitué une société représentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCI JOSEPALINE
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : cent euros
Siège : Chez Monsieur et Madame BARTHELEMY, Lieudit Poggio, 20253 Barbaggio
Objet social : acquisition, gestion, administration et exploitation par bail ou autrement de tous biens et droits immobiliers situés en France.
Durée : 99 ans
Apport en numéraires : cent (100) euros
Gérants : Monsieur Jean-Jacques, Thierry BARTHELEMY, né le 13 avril 1968 à Marseille et
Madame Delphine, Valentine, Jeanne BATTEUR épouse BARTHELEMY, née le 23 juin 1969 à Lille
Tous deux domiciliés Lieudit Poggio, 20253 Barbaggio
Immatriculation : la société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour unique insertion, Les co-gérants

Pour vos annonces légales : arritti2@wanadoo.fr

Pensez-y !
Vous pouvez vous abonner en ligne
www.arritti.corsica/abbunamentu

Corse
c|a.u.e

AVIS DE RECRUTEMENT

LE CAUE DE CORSE RECRUTE UN (UNE) URBANISTE

Mission : Spécialiste de l'aménagement urbain, l'urbaniste fournit des éléments d'aide à la décision aux élus avant la construction ou l'aménagement d'une zone urbaine. Quelle que soit sa mission, il étudie tous les aspects du projet : analyse de l'état du quartier, faisabilité, problèmes d'environnement, données économiques, sociologiques, financières et juridiques. Sous l'autorité de la directrice et en lien avec les différents partenaires :
- Il est appelé en amont d'un projet de développement pour faire des études, analyser de nombreux facteurs et poser un diagnostic qui servira à prendre les bonnes décisions avant l'aménagement d'un quartier, la construction d'une zone industrielle, etc.
- Il participe à l'élaboration d'un projet de développement local
- Il définit ou participe à la définition de la stratégie de développement d'un territoire
- Il conseille et assiste les élus dans le cadre de la procédure d'élaboration de leur PLU, ou de leurs cartes communales
- Il conseille les particuliers sur toutes demandes portant sur les certificats d'urbanisme, les permis de construire, le PADDUC, etc.

Formation demandée : Formation supérieure niveau Bac + 5 :
- Master pro urbanisme et aménagement, avec spécialisation : soit en aménagement et valorisation des patrimoines, soit en construction et aménagement durable, soit en environnement conception de projets développement des territoires
- Master aménagement des territoires
- Master ville et environnement urbain
- Master droit de l'environnement et urbanisme
- Master géographie spécialisation urbanisme et aménagement

Compétences et qualités exigées : Goût du travail en équipe, Esprit d'analyse et capacité de synthèse, Approche globale et interdisciplinaire, Excellente expression orale et écrite, Compétences en pilotage de projets et faculté de management d'équipe : capacité à prendre des décisions, capacité d'engagement pour réunir, animer, dynamiser

Conditions du poste :
- CDI à temps plein
- Souplesse horaire et disponibilité
- Permis B indispensable en raison de déplacements nombreux sur le territoire
- Rémunération statutaire selon convention collective des CAUE
- Poste basé à Bastia

Adresser CV accompagné d'une lettre de motivation avant le 30 septembre 2023 à :

Mr le Président du CAUE de Corse
Immeuble l'Expo - 9, Avenue de la Libération
20600 BASTIA

ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE DU TITRE ET DE LA PUBLICATION DE PRESSE: MAX SIMEONI • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF: FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA SARL D'EXPLOITATION PRUMUZIONE NUSTRALE: MARC BATTISTINI • RÉDACTION: 5 BD DE MONTERA, 20200 BASTIA • TÉL. 09 65 32 16 90 - TÉL./FAX 04 95 31 64 90 • ARRITTI2@WANADOO.FR • RÉALISATION GRAPHIQUE: VANINA BELLINI CUMUNICAZIONE 06 23 29 46 63 • IMPRIMEUR: STAMPERIA SAMMARCELLI - BIGUGLIA 04 95 30 01 80 • WWW.ARRITTI.CORSICA • CP 0427C82046 • ISSN 1262

publicità

Pour faire paraître votre encart publicitaire dans Arritti, contactez Ange Giovannini au **06 81 54 73 98** ou par mél **arritti2@wanadoo.fr**
Vous pouvez aussi envoyer un message via notre site internet **ww.arritti.corsica**

Marine de Farinole
PATRIMONIO 20253

Tél. domicile :
04 95 37 05 76

campingastella.com